

Paris, le 4 mai 2018

Contacts Presse

Mots-clés : ACTIONNARIAT SALARIE / ORANGE

Agence C3M
Tél. : 01 47 34 01 15

L'AASGO, l'association d'Actionnariat Salaré du groupe Orange, satisfaite des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale du 4 mai a renouvelé le mandat d'administrateur de Stéphane Richard, la condition pour un 3^e mandat à la tête d'Orange. L'AASGO avait soutenu sa candidature. Luc MARINO, adhérent de longue date de l'AASGO, intègre le Conseil d'Administration d'Orange.

Qu'en est-il du partage des résultats ?

Au titre de 2017, l'Assemblée générale d'Orange s'est arrêtée sur la valeur du coupon à 0,65 euro telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration. Un acompte de 0,25 euro a déjà été versé en décembre. Cela représente un versement de 1,73 milliard d'euros compte tenu du nombre de titres en circulation.

L'AASGO privilégie la rémunération des actionnaires par le dividende à la spéculation sur la valeur du titre. Pour autant, cette rémunération doit rester un juste équilibre entre salaires, investissements et qualité de services aux clients. La proposition d'une augmentation de 5 centimes revient environ à 133 millions d'euros pour les actionnaires, parmi lesquels les 100 000 actionnaires salariés.

« L'AASGO est satisfaite du partage de la valeur ajoutée dans le groupe qui récompense les efforts des salariés : 40% va à la masse salariale (l'augmentation des salaires en 2018 sera de 2,5% ; elle représente au sein du Groupe 125 M d'euros), 30% à l'investissement, 23% aux impôts en France et dans les pays où le groupe opère, et 7% à la rémunération des actionnaires, via les dividendes », ponctue Marc MAOUCHE, Président de l'AASGO.

Quels projets pour l'actionnariat salarié ?

Les actionnaires salariés détiennent plus de 5% du capital du groupe.

« **Nous regardons vers les 10% du capital et attendons de la part de Stéphane Richard et du Conseil d'administration l'annonce de prochaines opérations de distribution/vente d'actions à des conditions avantageuses pour les salariés et anciens salariés. Il y a une véritable attente chez de nombreux salariés** », conclut Marc MAOUCHE, Président de l'AASGO.

La présence de Luc MARINO, adhérent de longue date de l'AASGO, au Conseil d'Administration d'Orange, nous permettra d'appuyer cette demande. Il représente de façon légitime et bien informée les intérêts et demandes des actionnaires salariés, puisqu'il est élu AASGO au conseil de surveillance du FCPE Orange Actions.

A propos d'AASGO

L'AASGO entre dans sa 21ème année d'existence, elle est la plus ancienne et la plus importante des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés chez Orange ; l'AASGO défend les intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés d'Orange et oriente l'action de la Direction d'Orange dans l'intérêt de tous. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. Animée par des spécialistes de l'actionnariat salarié et de l'épargne, l'AASGO informe régulièrement et de manière objective, les 116 000 actionnaires salariés d'Orange. L'AASGO est membre actif de la FAS, Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, et pilote notamment ses travaux dans les domaines législatifs mais aussi de la gouvernance et du benchmark annuel.

Pour en savoir plus : www.aasgo.org

Suivez nous sur twitter : <https://twitter.com/CanalAASGO>